

Règlement des Épreuves de Comité – Saison 2026/2027

L'objectif principal de ces épreuves de Comité est d'encourager les licenciés du Comité de l'Orléanais à participer à ces trois manifestations organisées par les clubs et ainsi appuyer l'engagement des organisateurs.

Ce règlement concerne trois compétitions fédérales ouvertes à tous les licenciés :

- Les Triplettes : Compétition par paire en simultané en deux séances.
- Le Patton de la Présidente : Compétition par quatre en trois phases.
- Le Challenge Papin : Tournois de ville organisés par les clubs durant les week-ends ou jours fériés.

Ces trois épreuves ouvrent droit à l'attribution de PP et PE issus d'une enveloppe attribuée au Comité par la FFB répartie par rapport aux nombres de séances par épreuves.

Il a été décidé pour la saison 2026/2027 : 40% pour le Challenge Papin – 40% pour le Patton de la Présidente et 20% pour les Triplettes.

Les Triplettes

Dates : Mardi 19 janvier et jeudi 11 février 2027

Informations générales :

Les triplettes doivent être :

- Mixte : 2 femmes/1 homme ou 2 hommes/1 femme.
- Même composition pour les 2 séances.
- Changement de paires à chaque donne.
- Deux tournois de 15 donnes par séance, 3 donnes par position.
- Pot de convivialité à l'issue de chaque séance.
- Logiciel Magic Contest.

Il faudra un minimum de 10 triplettes par club et si pas possible, procéder à un regroupement de clubs par département avec aval du Directeur des compétitions. Si une triplette ne peut jouer dans la même composition lors de la 2^{ème} séance (changement de joueur sous réserve de l'ART 34-1 du RNC), seuls les joueurs ayant joués les 2 séances pourront bénéficier de l'attribution de PP et PE provenant de l'enveloppe destinée à cette épreuve.

Inscriptions : Les clubs désirant organiser cette compétition devront en faire la demande auprès du directeur des compétitions avant le **30 octobre**. Les inscriptions se feront par les joueurs sur le site fédéral dans le club de leur choix au plus tard le **31 décembre 2026** avec paiement sur le site.

Tarif : 15 €/joueur soit 45 €/triplette.

Le Patton de la Présidente

Informations générales :

Les équipes seront composées de 4 à 8 joueurs avec des indices précis qu'il faudra respectés dans la formation de l'équipes selon :

Pour une équipe de 4 joueurs :

Joueur 1 : aucune restriction – Joueur 2 : IC maximum 65 –

Joueur 3 : IC maximum 49 – Joueur 4 : IC maximum 37.

Pour une équipe de 8 joueurs, il faudra doubler les joueurs de chaque IC. Il n'y a pas d'IC minimum pour chaque joueur. Par exemple, un joueur IC 45 pourra être joueur 1 ou joueur 2 ou 3 mais pas 4, sachant que le plus fort indice sera toujours au plus haut niveau.

Les quatre joueurs sont repérés (joueur 1,2,3,4 pour chaque match) et chacun jouera à la même place que son homologue et successivement avec tous ses partenaires. Afin de simplifier les changements, remplissez la feuille de match avant le début du jeu en situant bien les joueurs 1, 2 3 et 4.

Compte-tenu des différences importantes de niveau entre les joueurs, cette compétition sera classée en catégorie IV avec une limitation des systèmes. Pas de systèmes à base de : Trèfle fort, de Canapé, 2K multi, 2C ekren, SA faible, 2C/P polonais ni de systèmes basés sur des séquences à relais.

Inscriptions : Les inscriptions se feront via la fiche d'inscription envoyée au directeur des compétitions au plus tard le 15 janvier 2027 (prévoir l'alimentation des cagnottes, le capitaine ou tous les joueurs) avant d'envoyer la fiche à dircomp48@sfr.fr. Les équipes de Châteaudun, Brou et Châteauneuf en Thymerais seront rattachés au département du Loiret.

Organisation : La compétition se déroulera en trois phases :

- **Une phase qualificative** avec des matches de 24 donnes en 2 mi-temps de 3*4 donnes. Les changements de joueurs ne pourront se faire qu'au bout de 12 donnes à la mi-temps.

L'organisation se fera en fonction du nombre d'équipes en matches de gré à gré en poules départementales. Tout rajout de joueur ne pourra se faire qu'avant la finale départementale.

- **Une Finale Départementale**

Six équipes seront qualifiées pour la Finale Départementale à l'issue de la phase qualificative.

Cette finale se jouera en 5 matches de 3*4 donnes sur une journée le **30 mai 2027**. Un responsable par département sera issu de la commission des compétitions.

- **La Finale Régionale** regroupera les deux premières équipes de chaque département plus 2 autres équipes au prorata des équipes inscrites par département à la phase qualificative. Un Patton à 5 tours avec tirage au sort pour le premier tour se fera en 2 séances le **20 juin 2027**.

Déroulement de la compétition :

- Phase qualificative sur 3 mois, doit être terminée au plus tard, le 15 mai.
- La Finale Départementale le samedi 30 mai 2027
- La Finale de Comité le dimanche 20 juin 2027 à Blois.

Une attribution supplémentaire en PP et PE se fera à partir de la finale départementale. Les joueurs devront avoir fait au moins 30% de la totalité des donnes pour bénéficier de la totalité des PP ou PE de bonus.

Tarifs :

- Qualifications : 40 €/équipe quel que soit le nombre de matches et le nombre de joueurs.
- Finale Départementale : 24 €/équipe, sauf si FD directe.
- Finale Régionale : 32 €/équipe avec buffet le midi entre les deux séances.

Challenge Papin

Procédures d'inscription :

- L'agrément du Comité est obligatoire pour intégrer le Challenge Papin et toute demande doit être faite au plus tard le 1^{er} décembre 2026.
- L'inscription est à faire par l'organisateur sur l'espace gestion de la FFB. Saisir tous les champs obligatoires et valider.
- Demander l'homologation au Directeur des compétitions : dircomp48@sfr.fr
- Afin de paraître dans l'agenda des compétitions, les dates doivent être communiquées au secrétariat du Comité par mail : comite.bridge-orleans@orange.fr avant le 15 mai 2027.

Festivals pris en compte :

- Tous les tournois par paires et par quatre annoncés au calendrier du Comité en début de saison et ayant obtenu l'agrément du Comité.
- Dotation : les prix distribués (espèces et lots en nature) doivent représenter au **moins 60% des droits d'engagement** (conformément à l'Art 74 du RNC).
- Les buffets et les repas offerts à la fin d'un festival n'entrent pas dans le calcul des 60%.